

IMPORTANT – MODULE ASSISTANTS MATERNELS : l'inscription au module ne conduit à AUCUNE délivrance de diplôme AEPE en fin de session. Le module ne concerne que les assistants maternels qui souhaitent se présenter aux oraux professionnels EP1 et EP3. Seul un relevé de notes, et non un diplôme, est édité en fin de session pour les candidats inscrits au module.

Références officielles

- Arrêté du 30 novembre 2020 modifié portant création du CAP AEPE (Légifrance)
- Arrêté du 2 mai 2025 modifiant notamment les annexes IV c et V (Légifrance)
- Arrêté du 28 août 2025 modifiant l'annexe V (Légifrance)
- Référentiel consolidé CAP AEPE (Éduscol)
- Calendrier national des examens – session 2027 (Education.gouv)

Sommaire

- 1. Calendrier : dates importantes de la session
- 2. Réglementation et consignes pour la création du dossier de conformité
- 3. Épreuves
- 4. Dispenses d'épreuves et bénéfices de notes
- Document 1 (page de garde du dossier)
- Annexes 1, 1 bis et 1 ter (pièces à fournir)
- Maquettes des fiches EP1
- Page de garde du projet d'accueil pour les candidats avec projet EP3

1. CALENDRIER : dates importantes de la session

DATE / PÉRIODE	DÉMARCHE
Du 12 octobre 2026 à 15H au 12 novembre 2026 à 18H	Réaliser la préinscription sur l'application Cyclades. Prendre connaissance de la note d'inscription et réunir les documents nécessaires avant de débiter l'inscription. Imprimer le récapitulatif d'inscription <u>recto et verso</u> à l'issue de la préinscription. Vérifier les inscriptions d'épreuves et signer le récapitulatif. Téléverser le récapitulatif signé dans l'espace candidat Cyclades rubrique « mes justificatifs », accompagné des pièces justificatives. En l'absence de dépôt des pièces justificatives dans Cyclades l'inscription sera annulée pour la session 2027. La procédure d'inscription est entièrement dématérialisée : aucun document ne doit être transmis par courrier.
19 novembre 2026	Dernier délai pour déposer dans Cyclades le récapitulatif (recto et verso) d'inscription signé, accompagné des pièces justificatives Passé cette date, en l'absence de dépôt des pièces dans Cyclades l'inscription sera annulée pour la session 2027.
13 mars 2027 au plus tard	Date limite d'envoi en courrier recommandé avec accusé de réception, cachet de la poste faisant foi, des documents, annexes et justificatifs correspondant à la situation du candidat (cf infra). Adresse d'envoi : cf page suivante. Concernant les annexes 1 et 2 il est indispensable d'envoyer les originaux, ne comportant ni rature, ni correcteur, et d'en conserver une copie. Les annexes ne respectant pas ces consignes seront écartées. Les candidats inscrits à l'EP3 « avec projet d'accueil réel » joignent 2 exemplaires du projet à leur dossier.
Mars – Avril 2027	Commission de contrôle de la conformité des stages et expériences professionnelles et des justificatifs demandés. Les candidats dont le dossier est à compléter doivent transmettre les pièces demandées sans délai. Une période déclarée en cours doit être achevée et attestée.
Avril 2027	Envoi de la convocation sur Cyclades.
Mai – Juin 2027	Déroulement des épreuves.
Juillet 2027	Mise à disposition des relevés de notes attestant passage des épreuves sur l'espace candidat Cyclades.

2- REGLEMENTATION LIEE AUX PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL ET EXPERIENCES PROFESSIONNELLES ET CONSIGNES POUR LA CREATION ET L'ENVOI DU DOSSIER :

Le référentiel du CAP AEPE précise les contextes, établissements et services d'accueil de la petite enfance, ainsi que l'âge du public sur lequel portent les activités conduites pour présenter les épreuves du CAP AEPE.

Point important pour l'épreuve professionnelle EP1 :

Une PFMP ou une expérience professionnelle est **exigée** auprès d'enfants de zéro à 3 ans. Il est attendu du candidat qu'il fasse la preuve de ses compétences et savoirs, en particulier en direction de jeunes enfants de zéro à trois ans.

Consignes pour la création du dossier de conformité :

Veuillez suivre attentivement ces consignes afin de constituer votre dossier avant envoi.

Suite au contrôle de conformité, en cas de dossier absent ou non conforme, le candidat est éliminé des épreuves.

Les pièces seront organisées selon la liste ci-dessous :

1. **Le document 1 : Page de garde du dossier : *Fiche de situation du candidat***
2. **Le récapitulatif définitif d'inscription (Espace Cyclades "Mes documents") : récapitulatif intégral (les épreuves présentées, les bénéfices de notes ou dispenses d'épreuves éventuels)**
3. **Les annexes 1, 1 bis et 1 ter (sans rature, ni surcharge) : récapitulatif des pièces justificatives correspondant à votre situation**
4. **Les pièces justificatives demandées dans les annexes.**

Remarques importantes :

- Si des attestations ont déjà été transmises lors de sessions précédentes, vous devez faire compléter de nouvelles attestations par vos structures d'accueil.
- Les attestations académiques ne doivent pas présenter de rature ni de correcteur sous peine de non-conformité.
- Les signatures manuscrites et les tampons des structures d'accueil sont obligatoires sur les attestations académiques.
- Ne pas envoyer les fiches des épreuves EP1, elles seront à présenter en 3 exemplaires le jour de l'épreuve.
- Concernant le contrat d'accueil des assistant(e)s maternel(le)s, il faut transmettre les pages sur lesquelles sont indiquées le nom de l'AMA, celui des parents d'accueil, la date de naissance de l'enfant, les horaires réalisés et les signatures des parties.
- Concernant les bulletins de salaire, vous devez en transmettre autant que nécessaire pour justifier le nombre d'heures exigé.

La durée totale de l'expérience professionnelle obligatoire est **d'au minimum 14 semaines (32 heures hebdomadaires), soit 448 heures effectuées à partir du 1^{er} janvier 2024.**

Transmission des pièces justificatives relatives aux périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) et/ou à l'expérience professionnelle par courrier **recommandé avec accusé de réception** (cachet de la poste faisant foi), pour **le 13 mars 2027** à l'adresse suivante :

**LPP Les Fauvettes
A l'attention du DDFPT
44 avenue Jean de Noailles
06400 Cannes**

En l'absence de dossier complet et conforme envoyé au plus tard le **13 mars 2027**, le candidat **ne sera pas autorisé à se présenter aux épreuves EP1 et EP3.**

3 – DEFINITIONS DES EPREUVES PROFESSIONNELLES EP1 ET EP3

Epreuve EP1 : « Accompagner le développement du jeune enfant »

Epreuve orale : exposé du candidat puis entretien d'une durée totale d'épreuve de 25 minutes.

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte ;
- Adopter une posture professionnelle adaptée ;
- Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné ;
- Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant ;
- Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages ;
- Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant.

Le candidat présente **deux fiches** : l'une relative à la réalisation d'un soin du quotidien et l'autre relative à l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages.

Les deux fiches présentent le contexte d'intervention et la description des activités.

Il s'agira en particulier de présenter les activités conduites auprès d'enfants âgés de moins de 3 ans (le contexte « école maternelle, très petite section » ne répond pas aux compétences attachées à EP1).

Présentation des deux fiches relatives à l'épreuve EP1

Les nom, prénom et numéro de candidat doivent apparaître lisiblement en haut de chaque fiche.

Fiche 1 : réalisation d'un soin quotidien (1 page maximum sans annexe, soit 1 page A4 recto)

Fiche 2 : accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages (1 page maximum sans annexe, soit 1 page A4 recto)

Le candidat devra se présenter avec trois exemplaires de ses fiches le jour de l'épreuve.

En l'absence de l'ensemble des fiches et attestations de PFMP/stage/expérience professionnelle d'une durée minimale de **3 semaines (96h)** auprès d'enfants âgés de **moins de 3 ans**, le candidat ne sera **pas autorisé** à passer l'épreuve EP1. La mention "non valide" sera attribuée à l'épreuve.

Consignes pour la présentation des fiches EP1 :

Chaque fiche:

- peut être manuscrite ou dactylographiée (police **lisible**, taille des caractères comprise entre 10 et 12) ;
- doit être présentée sur un **format A4 vertical** (21x29,7) sans dépasser une page : **recto uniquement**
- doit comporter un **en-tête** (voir modèle ci-après : reproduit à l'identique ou présenté différemment) ;
- doit présenter le **contexte d'intervention** et une **description des activités**.

Épreuve EP3 :Exercer son activité en accueil individuel

Epreuve orale : exposé du candidat puis entretien d'une durée totale de 25 minutes – Coef. 4

Temps de préparation : 1 h 30

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Organiser son action ;
- Négocier le cadre de l'accueil ;
- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant ;
- Elaborer des repas.

Le candidat présente un projet d'accueil élaboré à partir d'un ensemble documentaire. Le temps de préparation dans cette situation est de 1h30.

Pour les candidats à l'EP3, l'arrêté du 30 novembre 2020 prévoit la possibilité de présenter un projet d'accueil réel qui prend appui sur leur contexte professionnel d'intervention du domicile.

Les AMA ou les employés à domicile qui ont fait ce choix au moment de l'inscription, (choix non modifiable par la suite), devront présenter leur projet d'accueil réel le jour de l'examen en 3 exemplaires.

En l'absence du projet d'accueil, le candidat n'est pas autorisé à passer l'épreuve. La mention "non valide" est attribuée à l'épreuve.

Consignes pour la présentation du projet d'accueil réel (pour ceux qui en ont fait le choix à l'inscription) :

Le dossier présentant le projet d'accueil réel doit être rédigé sur un **format A4 vertical** (21x29,7) et doit comporter **5 pages maximum** (sans compter la page de garde).

La police de caractère doit être **lisible**, la taille des caractères comprise entre 10 et 12.

4- DISPENSES d'épreuves et BENEFICES

Les dispenses d'épreuves professionnelles

CERTIFICATION	EP1	EP3
Titre Assistant(e) de vie aux familles	Dispense	Dispense
BEPA Services aux personnes	Dispense	Dispense
CAP Services aux personnes et vente en espace rural	Allègement de formation*	Dispense
BEP Accompagnement, soins et services à la personne	Dispense	—
Mention complémentaire Aide à domicile	—	Dispense

Attention : un allègement de formation n'est pas une dispense d'épreuve. Seuls les titres mentionnés à l'annexe VI du référentiel CAP AEPE ouvrent droit à dispense des épreuves indiquées.

Bénéfices de notes

Ils figurent sur votre relevé de notes de la session antérieure. Chaque bénéfice vous permet, si vous le mentionnez dans l'onglet « Acquis » lors de votre réinscription à l'examen sur Cyclades, de ne pas présenter l'épreuve concernée.

Aucun bénéfice de notes abandonné au profit d'une réinscription à l'épreuve ne pourra être récupéré : tout abandon de bénéfices de note est définitif.

Document 1 : Page de garde du dossier / Fiche de situation du candidat

Ce document est positionné en 1ère page du dossier

Nom de naissance		Prénom	
Nom usuel		Date de naissance	
EP3 avec projet réel	☐ oui (projet joint) ☐ non ☐ ne passe pas l'EP3	Département	☐ 06 ☐ 83 ☐ autre

Épreuves professionnelles – d'après votre récapitulatif définitif Cyclades :

UNITÉ	INSCRIT(E)	DISPENSE	BÉNÉFICE DE NOTE	NON INSCRIT(E)
EP1	☐	☐	☐	☐
EP3	☐	☐	☐	☐

CADRE RÉSERVÉ À LA COMMISSION

Dossiers absents, vides ou hors délai : les signaler au rectorat.

POINT DE CONTRÔLE
Durée globale atteinte
Exigence 0–3 ans satisfaite lorsque applicable
EP3 projet réel : reçu / non concerné

Décision : ☐ conforme ☐ à compléter ☐ non conforme en l'état

Date / visa :

ANNEXE 1 – Attestation des stages ou des périodes de formation en milieu professionnel ou des expériences professionnelles

Académie de Nice

CAP Accompagnant éducatif petite enfance

Session 2027

Module Assistant(e) maternel(le)

Nom de naissance: Nom usuel : Prénom: Date de naissance:

Tableau récapitulatif à compléter

Responsable ou Employeur Nom – adresse – cachet – signature	TYPE DE STRUCTURE Accueillant des enfants de moins de 3 ans	DATES de début et de fin	NOMBRE total de semaines / d'heures
	EAJE Moins de 3 ans ☐ AMA Moins de 3 ans ☐ SAP ☐ <i>garde d'enfants de moins de 3 ans</i>	Du au	Semaines Heures
	EAJE Moins de 3 ans ☐ AMA Moins de 3 ans ☐ SAP ☐ <i>garde d'enfants de moins de 3 ans</i>	Du au	Semaines Heures
	EAJE Moins de 3 ans ☐ AMA Moins de 3 ans ☐ SAP ☐ <i>garde d'enfants de moins de 3 ans</i>	Du au	Semaines Heures
Responsable ou Employeur Nom – adresse – cachet – signature	TYPE DE STRUCTURE Accueillant des enfants de moins de 6 ans (le cas échéant – contexte non obligatoire)	DATES de début et de fin	NOMBRE total de semaines / d'heures
	Ecole maternelle ☐ EAJE ☐ ACM Moins de 6 ans ☐	Du au	Semaines Heures
	Ecole maternelle ☐ EAJE ☐ ACM Moins de 6 ans ☐	Du au	Semaines Heures
	Ecole maternelle ☐ EAJE ☐ ACM Moins de 6 ans ☐	Du au	Semaines Heures
	TOTAL effectué	 semaines	heures

ANNEXE 1 (bis) Attestation des stages ou des périodes de formation en milieu professionnel ou des expériences professionnelles

(Document à dupliquer : **1 attestation par structure**)

Identification de la structure d'accueil du candidat :

Nom :
Adresse :
Représenté(e) par : Nom Prénom :
Fonction :

Identification du candidat :

Nom de naissance : Prénom
Nom usuel : Date de naissance :

Nature de l'activité et durée de la période d'activité en milieu professionnel dans la structure

Stagiaire Salarié
du au
Soit une durée effective totale de : semaines soit : heures (**obligatoire**)

Activités réalisées :

- ☐ Soins d'hygiène corporelle et de confort
- ☐ Mise en œuvre d'activités éducatives et de loisirs
- ☐ Elaboration des repas
- ☐ Aide au service des repas
- ☐ Entretien des locaux et des équipements
- ☐ Assistance pédagogique à l'enseignant
- ☐ Remise en état des matériels et des locaux

☐ Autres (à préciser)

.....
.....
.....
.....

Age des enfants et type d'accueil (cocher les cases correspondantes – seul le contexte « enfants de moins de 3 ans » est obligatoire pour une durée minimale de 3 semaines ou 96 heures, étant entendu que le total des expériences doit atteindre les 14 semaines ou 448 heures minimum effectuées à partir du 1^{er} janvier 2024) :

- | | |
|--|--|
| ☐ moins de 3 ans | ☐ de 3 à 6 ans |
| ☐ au domicile | ☐ en structure collective |

Date, signature du représentant **et cachet obligatoire** de la structure ou de l'organisme d'accueil :

--

ANNEXE 1 (ter) Attestation des stages ou des périodes de formation en milieu professionnel ou des expériences professionnelles

Documents à envoyer :

Cocher les cases correspondant aux documents fournis

- ☐ **ANNEXE 1 et 1 bis** : ensemble des feuilles complétées **dont les attestations de PFMP (une par structure obligatoirement). Documents originaux obligatoires avec tampon et signature.**
Les photocopies (y compris des originaux transmis lors d'une session précédente), ainsi que les documents comportant des ratures ou du correcteur ne seront pas acceptés et entraîneront une non-conformité du dossier.
- ☐ Copie des certificats de travail et/ou bulletins de salaires précisant le total des heures effectuées, pour un total minimum de 14 semaines (448 heures) effectuées à partir du 1^{er} janvier 2024.
- ☐ Copie de l'agrément délivré par le conseil départemental en cours de validité.
- ☐ Copie de la confirmation d'inscription signée (se trouvant sur l'espace cyclade candidat).
- ☐ Copie du relevé de notes ou du diplôme ouvrant droit à dispense si le candidat est dispensé / en bénéfice de note sur l'EP1 ou l'EP3.

CAP AEPE SESSION 2027	
EP1 – Fiche n°1 : Réalisation d'un soin du quotidien	
Nom de naissance :	Prénom :
Nom usuel :	Date de naissance :

Rédiger la fiche sur une page A4 recto maximum, sans annexe. Le contexte et les activités doivent concerner des enfants de zéro à trois ans.

CAP AEPE SESSION 2027

EP1 – Fiche n°2 : Accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages

Nom de naissance :

Prénom :

Nom usuel :

Date de naissance :

Rédiger la fiche sur une page A4 recto maximum, sans annexe. Le contexte et les activités doivent concerner des enfants de zéro à trois ans.

Page de garde du Projet d'accueil réel

Ce document ne concerne que les candidats inscrits avec Projet d'accueil réel

CAP AEPE SESSION 2027

EP3 – Exercer son activité en accueil individuel Projet d'accueil réel

Nom de naissance :

Prénom :

Nom usuel :

Date de naissance :

Le projet d'accueil réel comprend **5 pages maximum hors page de garde**. Deux exemplaires sont joints au dossier au plus tard le 13 mars 2027 par recommandé avec accusé de réception, cachet postal faisant foi.

N° candidat Cyclades

Titre du PROJET
D'ACCUEIL RÉEL